

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 mars 2026 à 20h30

Convocation en date du 12 mars 2026. La réunion a lieu en mairie.



11 membres présents :

Mrs BEJEAN Luc – Maire Sortant, CHAUVIN Maxime, DE CAMPOS Jérémy, LUCARELLI Fabrice, PUERTA Dylan, THOUVENIN Christophe.

Mmes DARAS Mathilde, GRANDI Claudine, LUGAND Amandine, MUGNIER Lara, SEVERIN Béatrice.

Secrétaire de séance : Mme Lara MUGNIER

Quorum :

Nombre de conseillers convoqués : 11 ; Quorum : 6 ; Présents ou représentés : 11 ; Le quorum est donc atteint.

Ordre du jour

Luc souhaite la bienvenue aux conseillers dans leurs nouvelles fonctions.

1 – Election du Maire

La procédure d'élection du maire est menée par la conseillère la plus âgée à savoir Mme Claudine GRANDI.

Le quorum est fixé à 6. 11 conseillers sont présents > Donc le quorum est atteint.

Désignation de la secrétaire de séance : la plus jeune conseillère > Mme Amandine LUGAND.

Désignation des assesseurs : Jérémy et Mathilde. Election à bulletin secret.

Luc rappelle que pour tout vote, il suffit qu'une seule personne le demande pour que le vote soit réalisé à bulletin secret.

11 bulletins dans l'urne / 0 blanc / 0 nul

Mr Maxime CHAUVIN élu maire à 100% des voix.

Le Maire nouvellement élu reprend la présidence de la séance.

Mot du Maire :

« Merci à tous de participer à ce conseil, de votre intérêt pour la commune et ses habitants.

Merci à tous les anciens pour ce qui a été fait et merci aux anciens qui restent de poursuivre avec moi et de la confiance réciproque.

J'espère que nous serons à la hauteur de ce qui a déjà été fait jusque-là »

Approuvé à l'unanimité

3 – Détermination du nombre d'adjoints

M. le Maire expose qu'avec 11 conseillers on peut avoir 30% d'adjoints. Il souhaite avoir 3 adjoints.

Rappel rôle des adjoints :

- Assister le maire dans la gestion de la commune
- Le maire peut leur déléguer des missions/fonctions

Maxime souhaite que les adjoints prennent la tête d'une commission et chapeaute les conseillers qui y participent (les commissions seront déterminées lors d'une séance ultérieure).

Les adjoints seront en priorité délégués pour les diverses structures qui en requièrent (SIVU, Foyer logement Dampierre, SIDEC) mais des conseillers pourront également être sollicités.

Précision : pour la communauté de communes Jura Nord, au regard du nombre d'habitants de la commune nous n'avons qu'un seul délégué > le maire. Il y aura un suppléant.

Approuvé à l'unanimité

4 – Vote des adjoints

Le vote se fait par liste de 3.

Dylan PUERTA, Mathilde DARAS et Christophe THOUVENIN se proposent comme adjoints, respectivement 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}.

Il s'agit d'un scrutin de liste qui doit respecter la parité (1 homme, 1 femme, 1 homme /ou/ 1 femme, 1 homme, 1 femme). Le vote se fait donc pour la liste de 3 dans cet ordre.

Approuvé à l'unanimité

5 – Lecture de la charte de l'élu local

Le Maire fait lecture de la charte de l'élu local et remet un exemplaire complet de celle-ci à chaque conseiller.

Approuvé à l'unanimité

6 – Délégation du conseil municipal au maire

Lecture de l'article L2122-21 du Code général des collectivités territoriales.

Il s'agit d'une liste de fonctions permettant au maire de prendre des décisions sans demander au préalable l'avis du conseil municipal sur certains sujets et dans des limites de montants fixés par le conseil municipal.

M. le Maire rappelle que son souhait est de travailler en équipe et de ne pas prendre de décision unilatérale.

Toutefois Christophe THOUVENIN indique que cela peut être utile d'avoir cette délégation en cas d'urgence ou le besoin d'avancer rapidement sur un dossier.

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses :

➤ Secrétaire de séance lors des conseils municipaux durant le mandat

M. le Maire souhaite que la mission tourne entre les conseillers.

Jérémy DE CAMPOS propose l'utilisation de l'IA pour enregistrement des séances et rédaction des PV.

➤ Publication des PV et site internet :

M. le Maire souhaite que les PV soient publiés à minima sur le site internet. Il en profite pour dire qu'il est important de rappeler aux habitants l'existence du site internet et de l'application intramuros.

Il faut alimenter et faire vivre ces outils : pas de souci avec intramuros mais le site est peu alimenté.

Lara voit avec Alexandre SEC (ancien conseiller) pour savoir sous quel modèle a été configuré le site internet afin de donner l'information à Jérémy qui se propose d'aider pour le site.

Luc confirme qu'une notification sur intramuros peut être prévue pour prévenir de la mise à disposition des PV sur le site.

La diffusion ne pourra être faite qu'après approbation du PV, cette approbation a lieu au début de la séance suivante.

➤ Indemnité du maire/adjoints : Jérémy pose la question de la détermination des indemnités pour le maire et les adjoints > cette question sera discutée et votée lors d'une prochaine séance avant le vote du budget.

➤ La prochaine séance sera aussi l'occasion de :

- Désigner les délégués SIVU, SIDEC et Foyer logement
- Définir les commissions internes au conseil (ex : communication, bois, eau, enfance/jeunesse, sociale, fêtes...).

Les conseillers se répartiront dans les commissions selon les appétences et compétences de chacun.

➤ Dépôt des PV en sous-préfecture : Claudine déposera les PV de la présente séance à la sous-préfecture de Dole lundi 23 mars 2026.

➤ Prochaines séances : Les conseillers préférant les horaires de soirée et après vérification des disponibilités, Les prochaines séances du conseil seront fixées à 20h.

En cas d'absence, une procuration pourra être donnée à un autre conseiller ou au maire.

Attention : 1 procuration maximum par personne. La procuration ne compte pas pour le quorum.

La séance est levée à 21 h 45.